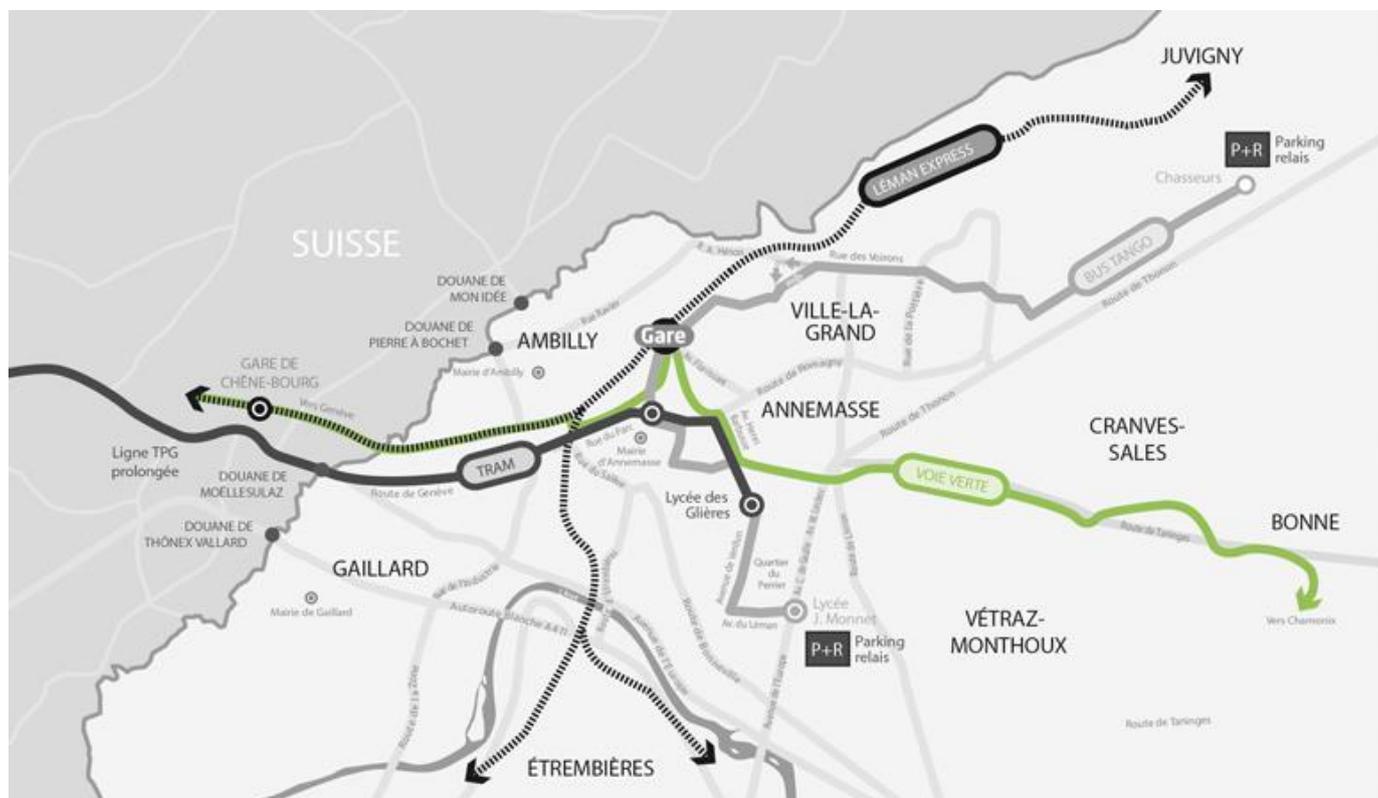


La « Voie Verte du Grand Genève »



Source : Annemasse Agglo <https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/se-deplacer/voie-verte-grand-geneve>

Genèse du projet

Tout comme le projet de prolongation de tramway, la « **Voie Verte du Grand Genève** » fait partie du **plan d'agglomération de 1^{ère} génération** signé le 5 décembre **2007** par les membres du **Comité régional franco-genevois** (CRFG). C'est un projet sur plusieurs années dont les **travaux ont commencés en 2010** et **s'achèveront en 2025**. Des premiers petits tronçons ont été réalisés de part et autre de la frontière.

C'est le **27 avril 2018** que le **tronçon transfrontalier de 5 km** entre la future gare de Genève Eaux-Vives et la gare d'Annemasse a été **inauguré**. Cela permet ainsi de **traverser Annemasse Agglo sur 12km** de Bonne à la Gare de Genève Eaux-Vives (cf. plan ci-dessus).

A terme cependant, la voie verte sera étendue de Genève **jusqu'à Saint-Genis-Pouilly** dans l'Ain et atteindra **37 km** dont **21 km côté Suisse** et **16 km côté français**

La mobilité douce : une réponse aux enjeux du territoire

La voie verte du Grand Genève est un projet transfrontalier promouvant la **mobilité douce** et de ce fait **réservé aux piétons et cyclistes**. L'un des objectifs principaux du Grand Genève est en effet d'**augmenter l'offre de mobilité dans les déplacements quotidiens et de loisirs** notamment dans la perspective de résoudre les enjeux de développement durable, de santé publique, et économique (tourisme, emploi transfrontalier) du territoire du Grand Genève.

Cadre juridique du projet

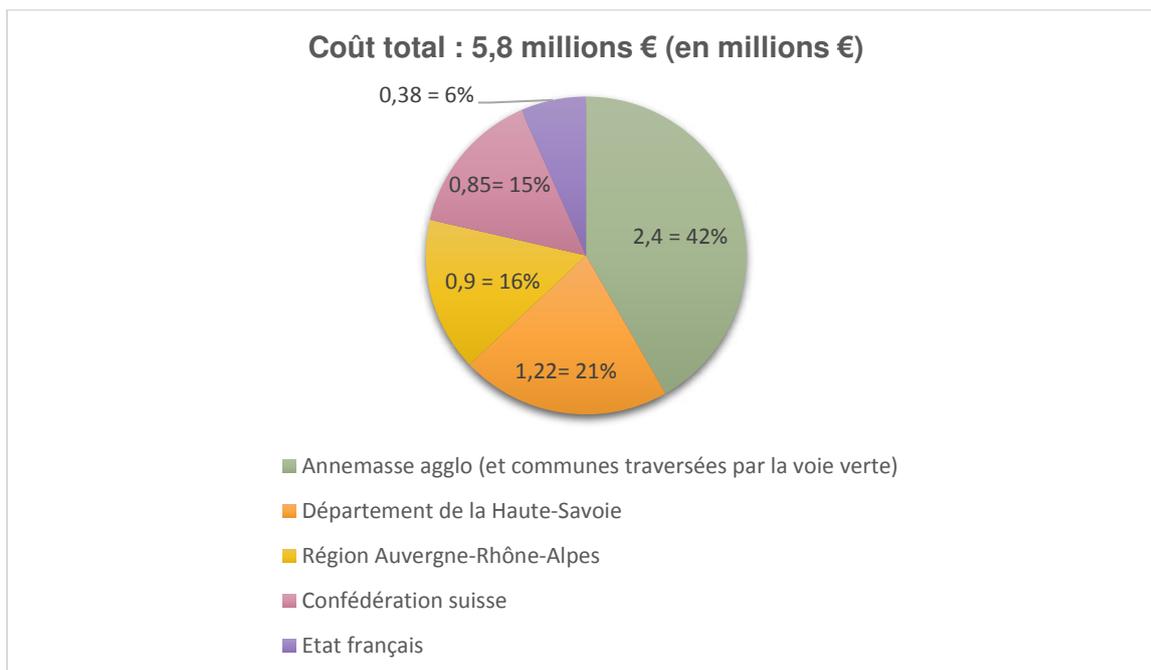
- Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure RS 725.13.
- Convention 2017/01 portant sur la voie verte modes doux sur la tranchée couverte du CEVA (tronçon français) du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Les parties prenantes

La maîtrise d'ouvrage du tronçon entre Genève Eaux-Vives et Bonne a été partagée entre huit acteurs. Annemasse Agglo est le maître d'ouvrage de la construction des voies et passerelles, incluant le tronçon en Suisse passant au-dessus de la ligne CEVA du Léman Express (cf. Convention 2017/01). Les 6 communes traversées par la voie verte (Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Gaillard et Vétraz-Monthoux) ont quant à elles pris en charge l'aménagement paysager bordant la voie. Enfin, le Syane, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, a pris en charge l'éclairage public.

La répartition des coûts

Le **coût total** de la réalisation de la voie verte entre Genève et Bonne **représente 5,8 millions d'euros** répartis comme suit :



Des subventions ont été attribuées par l'Etat français à travers les fonds Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)¹, la Confédération suisse ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.



¹ Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Une voie verte intégrée à l'offre de mobilité du Grand Genève

Désormais, les habitants du territoire peuvent **rejoindre la gare des Eaux-vives** au départ de la gare d'**Annemasse en vélo en seulement 20 minutes** sur un parcours sécurisé.

Il est à noter que sur une partie de son trajet, la voie verte se situe **au-dessus des voies du Léman Express**. Les **deux projets sont ainsi intégrés** dans une même stratégie d'aménagement qui bénéficie aux habitants du territoire du Grand Genève et notamment aux travailleurs transfrontaliers.

A titre d'exemple, un comptage a été effectué en octobre 2018 entre 6h30 et 8h30 et 17h00 et 19h00 sur le tracé de la voie verte qui couvre la ligne du CEVA. **800 cyclistes le matin et près de 1000 le soir** ont ainsi été **comptabilisés sur les axes menant à la frontière** en augmentation de plus de 80% par rapport à 2017.



Source <https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/se-deplacer/voie-verte-grand-geneve>

